

« Trois mosquées à Toulouse : relégation ou visibilité d'un islam français ? »

Benoît PETIT
Maître de conférences
Département de sociologie
Université Toulouse 2-Le Mirail
F - 31058 - TOULOUSE CEDEX 1
Benoit Petit bpetit@univ-tlse2.fr
05 61 50 41 19, 06 15 91 94 49

Bordeaux, 11-13 Juin 2008 : Colloque international : Les périphéries urbaines entre normes et innovations ; les villes du sud de l'Europe

La communication présentée s'intéresse à la construction de trois mosquées de l'agglomération toulousaine (Tahar, Empalot et Bellefontaine). La dernière (Le Mirail) est en cours d'édification. La question posée est celle de la *visibilité* de l'islam, comme religion minoritaire. Des compromis, passés par les responsables des communautés concernées, avec les autorités administratives (puisqu'il s'agit de l'édification de lieux de culte dans un espace public), montrent les innovations que présentent ces constructions, formules originales entre la tradition, les financeurs et les générations nouvelles de musulmans Français.

La méthode d'investigation regroupe des interviews de responsable religieux, des citations de l'architecte, du président de l'Association Culturelle et Culturelle Islamique en France (l'ACCIF), et de propos recueillis lors d'une enquête auprès du Conseil régional du Culte Musulman de la région Midi-Pyrénées (CRCM), de divers responsables administratifs et imams. (la Commission Esthétique du bureau de l'urbanisme de la mairie de Toulouse). L'utilité d'user des outils théoriques de la socio-anthropologie urbaine, permet de s'intéresser à la composition spatiale du pouvoir, aux rapports sociaux de négociation et sur les manières diverses dont les acteurs conçoivent l'espace public et l'espace privé. Au moment où le rapport MACHELON propose de « toiler » la loi de 1905 s'interroger sur la visibilité d'une religion minoritaire concerne plus que les divers acteurs du paysage culturel et culturel de la région.

1. La construction d'un lieu de culte est toujours une « réalité d'une singulière plasticité dans le temps et l'espace » : la crainte de « voir la cité se diluer en ses périphéries » a pu entraîner les autorités locales à utiliser les contraintes juridiques pour retarder la vente d'un terrain ou le permis de construire (utilisation par la mairie de la loi de 1905, des services de sécurité, tentatives de récupération des lieux, droit de préemption, refus de la Commission Esthétique du bureau de l'urbanisme...). La peur plus ou moins fantasmée de l'« ennemi de l'intérieur » a pu être instrumentalisée par les autorités politiques pour leur permettre de retarder tel permis de construire, de jouer du droit de préemption, de refuser la non-transparence du financement. Le choix de la localisation entre une relégation dans des quartiers moins fréquentés ou enclavée à la limite du périphérique n'empêche pas une publicisation qui transforme un espace, bâti à la périphérie, en bien commun ouvert à une grande diversité d'usages (culturel, culturel, social) ; qu'en est-il de la notion de communautarisme ou de la dimension ethnique ou religieuse des usagers, des citoyens en quête reconnaissance culturelle ?

2. Les diverses composantes musulmanes locales montrent un attachement plus ou moins « holiste », lié à une communauté musulmane indivise, une par-delà les appartenances nationales ; mais le refus du stéréotype du travailleur immigré ou de leurs enfants, en butte à la relégation, fait privilégier une *citoyenneté locale* qui se manifeste, entre autres dans le choix de l'architecture. Le choix des matériaux, la brique rouge, la coupole, le minaret, la cuisine, sont autant de sujets à débat, à compromis avec les services de l'architecture, avec l'administration, mais aussi entre les diverses composantes des musulmans présents sur le site. La société dominante incite à la création de nouvelles sociabilités. Ainsi, la construction est le résultat du travail d'une association reconnue et d'un imam charismatique, en relation avec les pouvoirs publics locaux et sont l'objet de compromis. Ils montrent une régulation éminemment sélective, quitte à utiliser la mosquée comme un outil de gestion des problèmes sociaux.

3. L'islam est aujourd'hui profondément ancré dans la société française, son insertion dans un environnement sécularisé suscite de la part des musulmans les comportements d'adaptation. On voit l'ampleur des ruptures qui s'opèrent avec l'islam des pères, trempé aux traditions des pays d'origine ou influencés par un monde global, au sein duquel ils tissent des rapports largement virtuels pour composer une communauté imaginaire. La nouvelle génération de musulmans nés en France, exprime la volonté de se détacher des pays d'origine. Les concepteurs ont pu se libérer différemment de modèles « importés et reproduits » : plutôt qu'un style de plan arabe, ou plan hypostyle on a parfois un style néo byzantin, ou arabe du Maghreb, un style typiquement européen ou davantage « français », moins « ostentatoire » : les trois mosquées montrent ainsi différentes conceptions du lieu de culte. Le fait de comparer trois édifices permet de montrer comment, dans un pays qui affirme les principes de laïcité et de la pluralité des religions, ces constructions sont le résultat du travail d'association reconnues et d'imam charismatiques, en relation avec les pouvoirs publics locaux.